

**De :** [Trudel, Claude](#)  
**A :** [Perreault, Jonathan](#); [Sebareme, Rachel](#)  
**Cc :** [Tremblay, Nicolas](#); [Bourret, Michel](#)  
**Objet :** Question de la commission  
**Date :** 7 avril 2021 09:11:24

---

Bonjour, voici la réponse à la question de la commission sur la durabilité, la réparabilité et l'obsolescence des biens de consommation. Cet aspect est associé à la [Loi sur la protection du consommateur](#), qui relève de l'Office de protection du consommateur.

- Au printemps 2019, des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke ont travaillé à la rédaction d'un projet de loi visant à contrer le phénomène de l'obsolescence programmée. Le député de Chomedey avait alors déposé un projet de loi (projet de loi n° 197) le 9 avril 2019 devant l'Assemblée nationale du Québec.

Sommairement, le projet de loi n° 197 visait à :

- reconnaître le phénomène de l'obsolescence programmée;
- instaurer des mesures pour faire valoir le droit à la réparation, notamment quant à l'accessibilité des pièces de rechange, des outils et des services de réparation nécessaires à l'entretien ou à la réparation d'un bien;
- instaurer l'attribution d'une cote de durabilité pour tout appareil domestique au sens de la Loi sur la protection du consommateur (LPC). Il s'agit d'un indicateur de la durée moyenne de fonctionnement d'un tel bien qui serait établie par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ);
- introduire une infraction pénale de la pratique de l'obsolescence programmée et une sanction pénale spécifique à cette infraction pénale;
- attribuer à l'Office de protection du consommateur (Office) le mandat de certifier les réparateurs.
- Les modifications législatives proposées dans ce projet de loi visaient essentiellement la Loi sur la protection du consommateur.
  
- À la suite du dépôt de ce projet de loi, la ministre de la Justice a demandé à l'Office d'examiner les questions abordées par ce projet de loi et de se pencher sur le phénomène de l'obsolescence des biens de consommation.
- L'Office a donc entrepris, à l'automne 2019, une consultation portant sur trois grands axes :
  - la durabilité
  - la réparabilité
  - l'obsolescence des biens de consommation
- Cette consultation a permis à l'Office de récolter les propositions et commentaires de plus d'une centaine de parties prenantes, dont des citoyens, des universitaires, des associations d'entreprises, des organismes à vocation environnementale, des ministères et organismes publics ainsi que des associations de consommateurs.
- Compte tenu des enjeux abordés dans le cadre de cette consultation - qui visent également la mission du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - des travaux sont en cours entre le Ministère et l'Office pour évaluer les suites à donner au mandat d'examen confié à l'Office et d'en faire rapport.
- En collaboration avec le MELCC, l'Office consulte actuellement des experts en vue d'obtenir

les données techniques nécessaires à la poursuite de ses travaux.

Claude Trudel, ing. M.Sc.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques  
Direction des matières résiduelles  
Direction adjointe des 3RVE  
Division de la valorisation et de l'élimination